

TAXE DE SÉJOUR

DÉCOMPTE DES NUITÉES

Formulaire d'annonce trimestriel	
Période de facturation	Échéances pour la déclaration et le paiement
janvier - février - mars	15 avril
avril - mai - juin	15 juillet
juillet - août - septembre	15 octobre
octobre - novembre - décembre	15 janvier

Période de déclaration : _____

Nom du logeur, de l'Hôtel : _____

Total des nuitées selon chiffres fournis à l'Office fédéral de la statistique : _____

Nuitées soumises au taux de base	_____ Fr. _____/nuitée	Fr. _____
Nuitées soumises au taux réduit (art.5 du règlement sur la perception d'une taxe de séjour)	_____ Fr. _____/nuitée	Fr. _____
Nuitées exonérées de la taxe (art.6 du règlement sur la perception d'une taxe de séjour)	_____	
MONTANT TOTAL A VERSER		Fr. _____

Timbre et signature

Lieu et date : _____

Délai : Le décompte et le paiement des nuitées soumises à la taxe doivent parvenir à la Municipalité de Moutier, Caisse municipale, Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier dans les 15 jours qui suivent la fin d'un trimestre.
Versement sur le compte IBAN CH26 0900 0000 2500 0408 3 avec mention "taxe de séjour"